

06-10-20

## L'Union européenne et les produits chimiques

### L'adoption de REACH entre dans sa phase finale. L'UE est "prudente" sur l'application du principe de substitution.

REACH est la politique de l'Union Européenne sur les substances chimiques. Le "principe de substitution", inscrit dans cette politique, indique que les substances dangereuses comme celles à l'origine de cancers ou de problèmes reproductifs doivent être remplacées autant que possible par des alternatives plus sûres.

Ci-après lien vers un article complet et clair sur les débats sur ce sujet (entre le parlement, le Conseil, l'industrie chimique et les environnementalistes). Il contient également de nombreux liens qui permettent de faire un tour complet du dossier et des positions qu'il suscite.

L'issue de ce débat n'est évidemment pas anodine quant à l'avenir de la protection phytosanitaire.

<http://www.euractiv.com/fr/environnement/reach-ue-prudente-principe-substitution-produits-dangereux/article-158467>

(For english speaking people : see <http://www.euractiv.com/en/environment/reach-eu-cautious-removing-dangerous-chemicals/article-158450> )

### Quelques éléments clés de cet article :

**Selon le texte du Parlement**, ces substances pourraient continuer à être autorisées si toutes les conditions suivantes sont remplies en même temps :

- il n'existe pas d'alternative plus sûre et adaptée;
- les avantages socio-économiques des substances compensent les risques, et;
- les risques peuvent être '**valablement maîtrisés**'.

**La position du Conseil** n'est pas si différente, mis à part le fait qu'elle prend comme point de départ le principe du "contrôle suffisant". En d'autres termes, s'il peut être prouvé que les risques liés à une substance dangereuse sont valablement maîtrisés, elle sera autorisée sur le marché. Il ne sera envisagé de remplacer cette substance que par la suite, ce qui signifie que les substances dangereuses peuvent être autorisées une seconde fois si :

- les avantages socio-économiques de ces substances compensent les risques, et;
- il n'existe pas d'alternative plus sûre et adaptée;

Les circonstances précises selon lesquelles les risques liés aux substances toxiques peuvent être considérés comme "valablement maîtrisés" seront définies à un stade ultérieur. Cependant, le rapporteur du Parlement sur REACH, Guido Sacconi, estime que cette définition doit déjà être revue en deuxième lecture si elle doit être reprise.

Le **Conseil européen de l'industrie chimique (CEFIC)** estime que le Parlement est "bien intentionné" en insistant sur la nécessité de remplacer les substances dangereuses par des alternatives plus sûres. "Ce principe semble progressif mais nous craignons qu'il fasse plus de mal que de bien."

Selon CEFIC, le problème est qu'avec l'approche du Parlement, certaines substances finiront par être interdites "même si aucune alternative n'existe". Au pire, selon CEFIC, la substitution obligatoire remplacerait simplement un ancien risque par un nouveau.

Dans l'ensemble, CEFIC précise qu'il préfère "l'engagement philosophique au principe de substitution" exprimé dans la position commune du Conseil, où les décisions sont prises au cas par cas.

**WWF**, l'organisation mondiale de protection de l'environnement, soutient la position du Parlement en première lecture sur le principe de substitution, car elle estime qu'elle fait clairement de la sécurité la priorité n°1 et "garantit que la substitution devient le premier choix."

Selon le WWF, la position du Conseil contient une "faille" en permettant de continuer à utiliser des substances dangereuses si les risques liés à ces substances peuvent être "valablement maîtrisés". Ainsi, le WWF estime que l'agence sera forcée d'autoriser une substance "même si une alternative plus sûre existe" et que l'industrie continuera ainsi à utiliser des substances cancérigènes, nocives pour la reproduction ou nuisibles à l'environnement.

Le WWF considère que "l'application efficace du principe de substitution sera décisive pour déterminer si REACH a réellement permis d'améliorer le système actuel."

De plus, selon lui, le concept fondamental du "contrôle suffisant" soulève de "sérieuses questions scientifiques" concernant les effets sur la santé d'une exposition sur le long terme à des substances en petites quantités."

"La toxicologie évolue et la détection des effets nocifs des substances à des doses de plus en plus faibles est une tendance constante."

Récemment, le WWF a publié les résultats d'une analyse menée sur des échantillons de produits alimentaires pris dans divers supermarchés à travers l'Europe. L'analyse des 27 échantillons de viande, poisson, produits laitiers et autres a révélé que tous contenaient des substances chimiques synthétiques produites par l'homme.

Dans une déclaration, le WWF a indiqué qu'il "ne prétendait pas qu'en consommant ces aliments, les gens allaient tomber malade. Cependant, le WWF est très préoccupé par les effets éventuels d'une faible exposition sur le long terme à des substances chimiques dans le régime alimentaire, notamment pour le développement du fœtus et des jeunes enfants."

Cependant, l'interprétation de cette étude est contestée par CEFIC. "Oui, il y a des traces de substances chimiques dans nos aliments. Toutefois, ce n'est pas parce que les gens ont une substance chimique dans leur sang ou leur urine que cette substance rend malade. En réalité, les gens vivent plus longtemps et en meilleure santé grâce aux multiples bénéfices de la chimie."

Selon **CEFIC**, les problèmes de santé liés à une faible contamination de substances chimiques doivent être traités à part. "REACH est une étape importante mais ne porte pas sur certaines de ces tergiversations. L'important est de prendre des mesures concrètes pour comprendre... quels sont les risques."

Il considère même que diffuser des informations au grand public à ce sujet est 'inapproprié et trompeur'.

Interrogé sur ce point, M. Papameletiou reste évasif : "Il s'agit d'une question politique, c'est moins scientifique."

Développements récents et prochaines étapes:

**4 octobre 2006** : débat en commission Environnement du Parlement

**10 octobre 2006** : vote en commission Environnement du Parlement

**14 novembre 2006** : vote prévu en plénière au Parlement

**4 décembre 2006** : vote probable au Conseil (Compétitivité) et adoption finale de REACH